

**PROCES VERBAL**  
Réunion du Conseil communautaire  
du 10 mars 2026  
Au siège de la CCHCPP à 18h

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.  
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

**Membres présents :**

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

**Absents excusés :**

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE

SANRY-LES-VIGY : M. Lionel GUIRAUT  
 SERVIGNY-LES-RAVILLE : M. Raphaël DUPONT  
 VILLERS-STONCOURT : M. Gilbert JEANRONT

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour  
 Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour  
 M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour  
 M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

## **Ordre du jour :**

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

Mme Delphine BERGER est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 décembre 2025.**

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil communautaire,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 18 décembre 2025

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :**

#### **Commandes budgétaires :**

Date	Objet	Société	Montant ht	Budget
15/12/2025	Eau pour commune de BURTONCOURT	CHIAPPA	500.00 €	Eau
17/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	300.00 €	Eau
22/12/2025	Travaux fuite BURTONCOURT	MCTP SARL	6 590.00 €	Eau
15/12/2025	Analyse d'eaux entrée et sortie de station – MONTOY FLANVILLE	ASPECT SERVICE ENVIRONNEMENT	1 800.00 €	Assainissement
15/12/2025	Analyse d'eaux entrée et sortie de station – VIGY	ASPECT SERVICE ENVIRONNEMENT	900.00 €	Assainissement
15/12/2025	Analyse d'eaux entrée et sortie de station – COURCELLES CHAUSSY	ASPECT SERVICE ENVIRONNEMENT	1 458.00 €	Assainissement
15/12/2025	EPI	LORPROTEC	300.00 €	Assainissement
16/12/2025	EPI	LORPROTEC	117.00 €	Assainissement
16/12/2025	EPANDAGE 2025	SNC LANG BECKER	4 550.00 €	Assainissement
16/12/2025	Remplacement d'un tampon sur regard et scellement grille	SADE TP STEINER	3 450.00 €	Assainissement
16/12/2025	Travaux STEU COINCY	MCTP SARL	5 450.00 €	Assainissement
16/12/2025	Valorisation agricole des boues de STEP – COURCELLES CHAUSSY	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE	615.00 €	Assainissement
16/12/2025	Valorisation agricole des boues de STEP – COURCELLES SUR NIED	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE	810.00 €	Assainissement

16/12/2025	Convention 2026/2027 Valorisation agricole des boues de STEP – MECHY	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE	2 060.00 €	Assainissement
16/12/2025	Convention 2026/2027 Valorisation agricole des boues de STEP – SANRY SUR NIED	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE	2 060.00 €	Assainissement
16/12/2025	Convention 2026/2027 Valorisation agricole des boues de STEP – MAIZERROY	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE	1 815.00 €	Assainissement
16/12/2025	Convention 2026/2027 Valorisation agricole des boues de STEP – FAILLY	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE	2 060.00 €	Assainissement
16/12/2025	Audit de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement de COURCELLES CHAUSSY et MONTOY FLANFILLE	LOREAT	4 700.00 €	Assainissement
16/12/2025	Rédaction des rapports bilans d'autosurveillance	LOREAT	550.00 €	Assainissement
16/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	PCOPIB SARLU	443.00 €	Assainissement
16/12/2025	Proposition commerciale pour analyses boues 2026	SADEF	1 297.13 €	Assainissement
16/12/2025	Vérification ERT-STEP et postes de relevage 2026	APAVE	2 500.00 €	Assainissement
22/12/2025	Accompagnement juridique	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE	342.50 €	Assainissement
29/12/2025	Maitrise d'œuvre pour extension STEP COINCY	LVRD	8 424.00 €	Assainissement
08/01/2026	Location pelleuse	KILOUTOU	740.59 €	Assainissement
08/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ETCETERRA	221.80 €	Assainissement
13/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	150.00 €	Assainissement
13/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERTUGO	200.00 €	Assainissement
14/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	34.16 €	Assainissement
14/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	36.70 €	Assainissement
14/01/2026	Campagne de dératisation 2026	HYGIENE EST PEST CONTROL	13 039.00 €	Assainissement
14/01/2026	Fourniture et livraison de laitier – COURCELLES CHAUSSY	TRANSPORTS KOCH	624.00 €	Assainissement
20/01/2026	Travaux COURCELLES SUR NIED	MCTP SARL	1 450.00 €	Assainissement
20/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	291.67 €	Assainissement
20/01/2026	Achat grillage COURCELLES CHAUSSY	LEROY MERLIN	1 250.00 €	Assainissement
21/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	33.49 €	Assainissement
26/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	30.98 €	Assainissement
26/01/2026	Devis fourniture et pose de pompe submersible SERVIGNY LES RAVILLE	SOGEA EST	2 025.00 €	Assainissement
26/01/2026	Devis estimatif de fourniture de 6 chaînes inox	SOGEA EST	705.00 €	Assainissement
26/01/2026	Travaux SILLY SUR NIED suite affaissement sur voie publique	MCTP SARL	2 330.00 €	Assainissement
26/01/2026	Analyse d'eaux entrée et sortie de station – MUSSY L'EVEQUE	ASPECT SERVICE ENVIRONNEMENT	216.00 €	Assainissement
28/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	83.33 €	Assainissement
29/01/2026	Proposition commerciale pour analyses STEU SILLY SUR NIED	SADEF	111.10 €	Assainissement
29/01/2026	Proposition commerciale pour analyses COURCELLES CHAUSSY	SADEF	66.10 €	Assainissement
30/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	REXEL	186.65 €	Assainissement
30/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	REXEL	182.42 €	Assainissement
30/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C2M TECHNOLOGY	374.00 €	Assainissement
05/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	500.00 €	Assainissement
10/02/2026	EPI	PROTECT HOMES	119.17 €	Assainissement
13/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	300.00 €	Assainissement

18/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	365.49 €	Assainissement
10/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ZEP INDUSTRIES	946.92 €	OM
15/12/2025	EPI	LORPROTEC	250.00 €	OM
16/12/2025	Contrat 2026 de vérification périodique des BOM	APAVE EXPLOITATION FRANCE	1 050.00 €	OM
29/12/2025	Plein essence BOM	SUPER U	300.00 €	OM
29/12/2025	Plein essence BOM	SUPER U	300.00 €	OM
29/12/2025	Plein essence BOM	SUPER U	300.00 €	OM
29/12/2025	Plein essence BOM	SUPER U	300.00 €	OM
31/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	30.23 €	OM
05/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERTUGO	141.67 €	OM
03/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	C4M	165.00 €	OM
12/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	100.00 €	OM
16/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	333.33 €	OM
18/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	47.41 €	OM
15/12/2025	Conseil Communautaire du 18/12/2025	TOUT & BON	599.36 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Adhésion annuelle 2025/2026	ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE FRANCE	100.00 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Animation RPE	LA NAT PLASTICIENNE CERAMISTE	980.00 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Animation RPE	AK GRAPHISME ET ILLUSTRATION	633.33 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Animation RPE	ASOT Gymnastique	268.33 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Transport animation scolaire du 7 avril 2026	DMA DUPASQUIER AUTOCARS	157.50 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Transport animation scolaire du 9 avril 2026	DMA DUPASQUIER AUTOCARS	225.00 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Transport animation scolaire du 10 avril 2026	DMA DUPASQUIER AUTOCARS	225.00 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BCS INFORMATIQUE	29.08 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Vérification HAYON BOXER ACTUALISATION 2026	APAVE EXPLOITATION FRANCE	380.00 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Vérification installations électriques ERT/ERP CCHCPP ACTUALISATION 2026	APAVE EXPLOITATION France	420.00 €	PRINCIPAL
16/12/2025	Vérification installations électriques RPE AVANCY	APAVE EXPLOITATION France	230.00 €	PRINCIPAL
17/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERT NET	208.75 €	PRINCIPAL
17/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	INTERMARCHE	166.67 €	PRINCIPAL
18/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ROUSSELOT BOISSONS SARL	208.33 €	PRINCIPAL
18/12/2025	Mobilier urbain en faveur de la mobilité	MANUTAN	10 796.50 €	PRINCIPAL
18/12/2025	Mobiliers pédagogiques	AD PRODUCTION	4 672.20 €	PRINCIPAL
29/12/2025	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	59.98 €	PRINCIPAL
29/12/2025	Armoire	MANUTAN	659.53 €	PRINCIPAL
08/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	VERTUGO	1 165.00 €	PRINCIPAL
08/01/2026	Entretien annuel élévateur ARITCO 7000	SME Sté M. Grégory ASSELBORN	650.00 €	PRINCIPAL

13/01/2026	Vie Communes	A2DV Numérique	3 090.00 €	PRINCIPAL
13/01/2026	Formation premier secours citoyen – 4 sessions	PROTECTION CIVILE MOSELLE	2 680.00 €	PRINCIPAL
14/01/2026	Actions GENERATION VELO printemps 2026	PLEIN AIR COACHING	4 800.00 €	PRINCIPAL
15/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	INTERMARCHE	166.67 €	PRINCIPAL
20/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	83.33 €	PRINCIPAL
21/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ETCETERRA	90.86 €	PRINCIPAL
23/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZONE BUSINESS	84.00 €	PRINCIPAL
29/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZONE BUSINESS	6.38 €	PRINCIPAL
29/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZONE BUSINESS	84.99 €	PRINCIPAL
29/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	CARREFOUR	70.83 €	PRINCIPAL
30/01/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	62.50 €	PRINCIPAL
02/02/2026	Animation d'une table ronde	RESSOURCES Association	250.00 €	PRINCIPAL
02/02/2026	Communication Dev éco	LORRAINE GRAPHIC Imprimerie	268.00 €	PRINCIPAL
04/02/2026	Bureau Communautaire du 05/02/2026	SUPER U	189.57 €	PRINCIPAL
10/02/2026	EPI	PROTECT HOMES	66.67 €	PRINCIPAL
17/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	ROUSSELOT BOISSONS SARL	120.00 €	PRINCIPAL
18/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BRICO DEPOT	274.17 €	PRINCIPAL
18/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	BCS INFORMATIQUE	41.58 €	PRINCIPAL
18/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	AMAZON BUSINESS	47.65 €	PRINCIPAL
19/02/2026	Fournitures d'entretien et de petit équipement	LEROY MERLIN	229.17	PRINCIPAL

#### Autres décisions :

- Décision 2025-07 : Attribution d'un marché à procédure adaptée – création d'un parking à Ogy-Montoy-Flanville
- Décision 2026-01 : Déclaration d'infructuosité - marché balayage
- Décision 2026-02 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre liaison douce entre Metz Actipôle et Puche
- Décision 2026-03 : Accord-cadre à bons de commande - balayage mécanisé - Grand Est Services

#### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

##### Liste des délibérations du bureau du 05 février :

N° de Délibération	Compétence	Objet de la délibération	Décision
DBC N°2026_01	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
DBC N°2026_02	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	Approbation du procès-verbal du Bureau du 04 décembre 2025	Approuvée
DBC N°2026_03	<b>FINANCES</b>	Remboursement de frais	Approuvée

DBC N°2026_04	<b>DECHETS</b>	<b>Avenant n°1 au marché de fournitures de bacs roulants</b>	Approuvée
DBC N°2026_05	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>Suppression de postes</b>	Approuvée

**ORDRE DU JOUR :**

<b>N°</b>	<b>Compétence</b>	<b>Objet de la délibération</b>
1.	<b>Administration Générale</b>	<b>Définition des lieux d'organisation des conseils communautaires</b>
2.	<b>Développement Economique</b>	<b>Appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition du domaine public</b>
3.	<b>Finances</b>	<b>Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance – Répartition entre les communes</b>
4.	<b>Finances</b>	<b>CFU Assainissement</b>
5.	<b>Finances</b>	<b>CFU SPANC</b>
6.	<b>Finances</b>	<b>CFU Eau</b>
7.	<b>Finances</b>	<b>CFU Ordures Ménagères</b>
8.	<b>Finances</b>	<b>CFU ZA Avancy</b>
9.	<b>Finances</b>	<b>CFU ZA Coincy</b>
10.	<b>Finances</b>	<b>CFU ZA Courcelles-Chaussy</b>
11.	<b>Finances</b>	<b>CFU ZA Montoy-Flanville</b>
12.	<b>Finances</b>	<b>CFU ZA Retonfey</b>
13.	<b>Finances</b>	<b>CFU Prestations de services</b>

14.	Finances	CFU Budget Principal
15.	Finances	Affectation de résultats Assainissement
16.	Finances	Affectation de résultats SPANC
17.	Finances	Affectation de résultats Eau
18.	Finances	Affectation de résultats Ordures Ménagères
19.	Finances	Affectation de résultats ZA Avancy
20.	Finances	Affectation de résultats ZA Coincy
21.	Finances	Affectation de résultats ZA Courcelles-Chaussy
22.	Finances	Affectation de résultats ZA Montoy-Flanville
23.	Finances	Affectation de résultats ZA Retonfey
24.	Finances	Affectation de résultats Prestations de services
25.	Finances	Affectation de résultats BP
26.	Divers	

## POINTS :

### 1. Administration Générale - Définition des lieux d'organisation des bureaux et conseils communautaires (rapporteur : M. Roland CHLOUP)

Monsieur Roland CHLOUP, Président, rappelle les termes de l'article L5211-11 du CGCT : « *L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au moins une fois par trimestre (...) L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres* »

Afin de permettre d'organiser les réunions dans les meilleures conditions possibles, il propose de dresser la liste des lieux différents du siège qui pourront accueillir les conseils communautaires, pour lesquels un supplément de place est nécessaire, notamment pour le cas des points nécessitant une élection avec la mise en place d'isoloirs, table de dépouillement..., car la salle de réunion de la CCHCPP n'offre pas d'espace supplémentaire une fois occupée par l'ensemble des délégués dans une configuration normale. Ces lieux seront par ordre de priorité :

- La salle des fêtes de Pange

- La salle des fêtes de Courcelles-Chaussy
- La salle des fêtes de Servigny-lès-Sainte-Barbe
- La salle des fêtes de Failly
- La salle des fêtes de Montoy-Flanville
- La salle des fêtes de Courcelles-sur-Nied
- La salle des fêtes de Sorbey
- La salle des fêtes de Sully sur Nied
- La salle des fêtes de Marsilly
- La salle des fêtes de Maizeroy
- La salle des fêtes de Retonfey

VU l'article L.5211-11 du CGCT,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),**

**DECIDE :**

- **DE VALIDER** la liste ci-dessus comme lieux susceptibles d'accueillir les réunions du conseil communautaire, en plus du siège de la CCHCPP ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent

## **2. Développement économique – Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation d'un distributeur automatique (rapporteur : M. Eric GULINO)**

Monsieur Eric GULINO, Vice-président explique que la CCHCPP a été destinataire d'une demande d'installation d'un distributeur de fleurs sur le terrain du nouveau parking de la ZA « la PLANCHETTE », en domaine public.

Avant d'acter cette installation, il convient de vérifier que d'autres porteurs de projets ne sont pas intéressés par cette plate-forme et de choisir le plus intéressant pour la collectivité.

Il est donc proposé de faire paraître un avis de publicité valant Appel à Manifestation d'Intérêt (figurant en pièce jointe). Après analyse des candidatures, il est proposé de déléguer au Président le choix du candidat retenu et l'autoriser à signer une Convention d'Occupation Temporaire avec les candidats déposant l'offre la plus intéressante.

VU l'article L.5211-11 du CGCT,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **DE LANCER** un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place d'un distributeur automatique sur la zone de Montoy-Flanville
- **DE DELEGUER** au Président le choix du candidat retenu
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la Convention d'occupation temporaire du domaine public correspondante ainsi que tout document administratif ou financier afférent

## **3. Finances – Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance – Répartition entre les communes (rapporteur : M. Joël SIMON)**

Monsieur Joël SIMON, Vice-président, expose que L'article 100 de la loi de finances pour 2024 a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, à savoir les infrastructures qui permettent « *le déplacement de personnes ou de marchandises au moyen d'engins de transport routier, ferroviaire ou guidé, d'aéronefs ou d'engins flottants* » dont « *l'origine et la destination ne sont pas comprises dans le ressort d'une même autorité organisatrice de la mobilité* ».

Les sommes ainsi collectées sont affectées pour 10/12<sup>ème</sup> à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), pour 1/12<sup>ème</sup> aux départements ou collectivités assimilées et pour 1/12<sup>ème</sup> aux EPCI à fiscalité propre, à charge pour eux d'en reverser une partie aux communes qui n'ont pas transféré la totalité de la voirie communale.

Le montant perçu par la CCHCPP s'élève à 9440 €. Dans le respect des modalités énoncées par le décret du 12 septembre 2025, cette répartition pourrait s'établir comme suit :

Commune	Voirie (ml)	% voirie	Montant
BAZONCOURT	6400	3,37%	318,16
BURTONCOURT	3410	1,80%	169,52
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	6796	3,58%	337,85
COINCY	7618	4,01%	378,71
COLLIGNY MAIZERY	3777	1,99%	187,76
COURCELLES CHAUSSY	29086	15,32%	1445,94
COURCELLES-SUR-NIED	7082	3,73%	352,07
FAILLY	5189	2,73%	257,96
GLATIGNY	5260	2,77%	261,49
HAYES	2831	1,49%	140,74
LES ETANGS	4136	2,18%	205,61
MAIZEROY	3452	1,82%	171,61
MARSILLY	6891	3,63%	342,57
OGY MONTOY FLANVILLE	18074	9,52%	898,51
PANGE	7086	3,73%	352,26
RAVILLE	3028	1,59%	150,53
RETONFEY	11183	5,89%	555,94
SAINTE BARBE	9146	4,82%	454,67
SAINT HUBERT	7021	3,70%	349,03
SANRY LES VIGY	2325	1,22%	115,58
SANRY SUR NIED	2395	1,26%	119,06
SERVIGNY LES RAVILLE	3979	2,10%	197,81
SERVIGNY LES SAINTE BARBE	2886	1,52%	143,47
SILLY SUR NIED	5456	2,87%	271,23
SORBEBY	3230	1,70%	160,57
VIGY	11165	5,88%	555,04
VILLERS STONCOURT	2291	1,21%	113,89
VRY	5698	3,00%	283,26
CCHCPP	3000	1,58%	149,14
<b>Total</b>	<b>189891</b>	<b>100,00%</b>	<b>9440,00</b>

VU l'article L.425-20 du code des impositions sur les biens et services,

VU l'article L.2122-21 5° du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance,

VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 février 2026,

CONSIDERANT que l'arrêté du 16 décembre 2025 susvisé prévoit le versement à la Communauté de communes une somme de 9440 € au titre de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour l'exercice 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **DE REVERSER** le montant perçu en 2025 au titre de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent

#### **4. Finances – CFU Assainissement (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Assainissement de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

##### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	3 961 118,27 €
	Réalisé :	1 814 352,50 €
	Reste à réaliser :	388 791,82 €

Recettes :	Prévu :	3 961 118,27 €
	Réalisé :	2 138 390,35 €
	Reste à réaliser :	150 216,03 €

Résultat de l'exercice : 324 037,85 €

Déficit 2024 reporté : - 178 140,27 €

**Résultat de clôture : 145 897,58 €**

##### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	2 593 839,12 €
	Réalisé :	2 232 107,07 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes :	Prévu :	2 593 839,12 €
	Réalisé :	2 615 172,05 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de l'exercice : 383 064,98 €

Excédent 2024 reporté : 0 €

**Résultat de clôture : 383 064,98 €**

##### **RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 528 962,56 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Assainissement de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Assainissement de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **DE DESIGNER** M.Joël SIMON, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué aux finances, pour présider la séance au moment du vote des CFU ;
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

**Débat :**

Joël SIMON est désigné par le Conseil communautaire pour présider la séance à partir de ce point.

Hervé MESSIN demande ce qu'il en est des écritures liées à la taxe électricité.

Roland CHLOUP : Il s'agit d'une optimisation par un cabinet pour récupérer de la TVA sur les factures d'électricité.

Didier SCHRECKLINGER : Depuis la mise en place de la télégestion, sommes-nous en capacité d'en mesurer les gains ?

Roland CHLOUP : Difficile de se prononcer étant donné qu'on a peu de recul. Mais les premiers chiffres sont encourageants.

## **5. Finances – CFU SPANC (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget SPANC de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	621,72 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	621,72 €
	Réalisé :	821,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 821,10 €

Déficit 2024 reporté : - 321,72 €

**Résultat de clôture : 499,38 €**

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	71 331,37 €
	Réalisé :	11 946,87 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	71 331,37 €
	Réalisé :	2 240,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : - 9 706,87 €

Excédent 2024 reporté : 61 009,65 €

**Résultat de clôture : 51 302,78 €**

**RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 51 802,16 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget SPANC de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget SPANC de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget SPANC dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

**6. Finances – CFU Eau (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Eau de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	293 986,81 €
	Réalisé :	7 022,86 €
	Reste à réaliser :	17 200,00 €

Recettes :	Prévu :	293 986,81 €
	Réalisé :	4 272,81 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : - 2 750,05 €

Excédent 2024 reporté : 235 971,57 €

**Résultat de clôture : 233 221,52 €**

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	165 612,59 €
	Réalisé :	49 138,15 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	165 612,59 €
	Réalisé :	20 991,66 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : - 28 146,49 €  
 Excédent 2024 reporté : 130 735,24 €  
**Résultat de clôture : 102 588,75 €**

### **RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 335 810,27 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Eau de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Eau de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

#### **Débat :**

**Hervé MESSIN demande à quoi correspondent les 17 000 € en restes à réaliser.**

**Roland CHLOUP : Ce sont les frais de maîtrise d'œuvre liés au travaux prévus sur le réseau.**

### **7. Finances – CFU Ordures Ménagères (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Ordures Ménagères de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	1 449 329,17 €
	Réalisé :	311 020,38 €
	Reste à réaliser :	30 761,70 €

Recettes :	Prévu :	1 449 329,17 €
	Réalisé :	531 266,14 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 220 245,76 €  
 Excédent 2024 reporté : 348 469,03 €  
**Résultat de clôture : 568 714,79 €**

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : Prévu : 2 404 593,47 €  
 Réalisé : 2 177 382,21 €  
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 2 404 593,47 €  
 Réalisé : 2 052 268,89 €  
 Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de l'exercice : - 125 113,32 €

Excédent 2024 reporté : 389 993,47 €

**Résultat de clôture : 264 880,15 €**

**RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 833 594,94 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Ordures Ménagères de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Ordures Ménagères de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (30 voix pour – 5 absents : Mme MARX, MM. WEIL, PRITRSKY et MESSIN (pouvoir M. BARRE))**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget Ordures Ménagères dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

**Débat :**

**Les délégués de la commune de Retonfey ne participent pas au vote et sortent de la salle.**

**Hervé MESSIN : Les frais de fonctionnement sont en hausse pour la dotation des bacs, or selon les études on aurait dû baisser les coûts. Comment l'expliquer ?**

**Roland CHLOUP précise qu'il y a sur l'exercice une augmentation liée au personnel employé pour la distribution des bacs.**

**8. Finances – CFU ZA Avancy (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Avancy de l'année 2025 s'établi de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : Prévu : 247 844,52 €  
Réalisé : 5 580,25 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 247 844,52 €  
Réalisé : 91 417,26 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de l'exercice : 85 837,01 €  
Déficit 2024 reporté : 91 417,26 €  
**Résultat de clôture : - 5 580,25 €**

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : Prévu : 398 694,10 €  
Réalisé : 91 417,73 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 398 694,10 €  
Réalisé : 160 624,72 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de l'exercice : 69 206,99 €  
Excédent 2024 reporté : 90 287,84 €  
**Résultat de clôture : 159 494,83 €**

**RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 153 914,58 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Avancy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Avancy de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (36 voix pour – 2 abstentions : MM. WEIL et PRITRSKY)**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Avancy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

**Débat :**

**Il est demandé quand pourra-t-on clore le budget de la zone.**

**Roland CHLOUP précise en 2026. Idem pour celle de Courcelles-Chaussy si les produits des ventes des terrains sont encaissés rapidement.**

## **9. Finances – CFU ZA Coincy (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Coincy de l'année 2025 s'établi de la manière suivante :

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	4 261 955,13 €
	Réalisé :	1 377 257,05 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	4 261 955,13 €
	Réalisé :	2 225 945,49 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice :	848 688,44 €
Déficit 2024 reporté :	825 945,49 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>22 742,95 €</b>

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	5 332 019,64 €
	Réalisé :	1 241 229,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	5 332 019,64 €
	Réalisé :	1 241 230,13 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice :	0,25 €
Déficit 2024 reporté :	-0,36 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 0,11 €</b>

### **RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 22 742,84 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Coincy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Coincy de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (32 voix pour – 6 abstentions : Mme MARX, MM. WEIL, PRITRSKY, PETIT et MESSIN (pouvoir M. BARRE))**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Coincy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

**10. Finances – CFU ZA Courcelles-Chaussy (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Courcelles-Chaussy de l'année 2025 s'établi de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	228 807,84 €
	Réalisé :	32 845,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	228 807,84 €
	Réalisé :	48 398,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice :	15 553,04 €
Déficit 2024 reporté :	48 398,92 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 32 845,88 €</b>

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	573 665,58 €
	Réalisé :	53 898,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	573 665,58 €
	Réalisé :	152 605,98 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice :	98 707,06 €
Déficit 2024 reporté :	212 847,74 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 114 140,68 €</b>

**RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : -146 986,56 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Courcelles-Chaussy de la CCHCPP ci-annexé,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Courcelles-Chaussy de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Courcelles-Chaussy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

### **11. Finances – CFU ZA Montoy-Flanville (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Montoy-Flanville de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	1 954 486,18 €
	Réalisé :	773 097,08 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	1 954 486,18 €
	Réalisé :	832 238,09 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice :	59 141,01 €
Déficit 2024 reporté :	832 238,09 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 773 097,08 €</b>

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	2 244 496,18 €
	Réalisé :	838 445,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	2 244 496,18 €
	Réalisé :	891 600,08 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice :	53 154,78 €
Excédent 2024 reporté :	252 026,34 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>305 181,12 €</b>

**RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : - 467 915,96 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,  
 VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,  
 VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,  
 VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,  
 VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Montoy-Flanville de la CCHCPP ci-annexé,  
 CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Montoy-Flanville de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote. Christian PETIT est également sorti au moment du vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Montoy-Flanville dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

**Débat :**

**Hervé MESSIN signale que des travaux correspondent à l'ancienne zone, et que les dépenses devraient être imputées au Budget Principal.**

**Roland CHLOUP : À terme, c'est un déficit qu'on fera remonter sur le principal.**

**12. Finances – CFU ZA Retonfey (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Retonfey de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	1 618 010,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	1 618 010,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	3 618 020,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	3 618 020,00 €
	Réalisé :	0,00 €

Reste à réaliser : 0,00 €

### **RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 0€**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Retonfey de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Retonfey de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote. Tout comme M. PETIT qui n'a pas réintégré la salle depuis son départ pendant l'examen de la DCC2026\_14.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Retonfey dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

### **13. Finances – CFU Prestations de services (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Prestations de Services de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	336 000,00 €
	Réalisé :	292 631,54 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	336 000,00 €
	Réalisé :	280 025,41 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : -12 606,13 €  
 Excédent 2024 reporté : 22 272,07 €  
**Résultat de clôture : 9 665,94 €**

### **RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 9 665,94 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Prestations de Services de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Prestations de Services de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote. Tout comme M. PETIT qui n'a pas réintégré la salle depuis son départ pendant l'examen de la DCC2026\_14.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget Prestations de services dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

### **14. Finances – CFU Budget Principal (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Principal de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses :	Prévu :	6 162 841,62 €
	Réalisé :	923 871,00 €
	Reste à réaliser :	730 499,26 €

Recettes :	Prévu :	6 162 841,62 €
	Réalisé :	1 431 130,50 €
	Reste à réaliser :	32 206,00 €

Résultat de l'exercice : 507 259,50 €  
 Excédent 2024 reporté : 3 546,82 €  
**Résultat de clôture : 510 806,32 €**

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : Prévu : 12 285 637,03 €  
 Réalisé : 5 386 104,15 €  
 Reste à réaliser : 0 €

Recettes : Prévu : 12 285 637,03 €  
 Réalisé : 5 635 930,37 €  
 Reste à réaliser : 0 €

Résultat de l'exercice : 249 826,22 €  
 Excédent 2024 reporté : 3 822 296,13 €  
**Résultat de clôture : 4 072 122,35 €**

### **RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 4 582 928,67 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Principal de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Principal de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

#### **Débat :**

**Luc GIAMBERINI : On arrive en fin de mandature et on a toujours autant de fonds !  
 Roland CHLOUP précise qu'il y aura des restes à réaliser importants.**

### **15. Finances – Affectation de résultats Assainissement (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 383 064,98 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	<b>383 064,98</b>
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	

C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	0,00
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	383 064,98
<b>E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement)	-	
excédent (excédent de financement)	+	145 897,58
<b>F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement	-	238 575,79
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		92 678,21
<b>DECISION D'AFFECTATION</b>		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		92 678,21
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....		290 386,77
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- D'AUTORISER le président à signer tout document administratif ou financier afférent

## 16. Finances – Affectation de résultats SPANC (rapporteur : M. Joël SIMON)

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 51 624,50 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	9 706,87
<b>B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)</b>		
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	61 009,65
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	51 302,78
<b>E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	499,38
<b>F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00

G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F	
----------------------------------	--

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....	51 302,78
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- D'AUTORISER le président à signer tout document administratif ou financier afférent

### 17. Finances – Affectation de résultats Eau (rapporteur : M. Joël SIMON)

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 102 588,75 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	28 146,49
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	130 735,24
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	102 588,75
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	233 221,52
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	17 200,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		

DECISION D'AFFECTION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....	102 588,75
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE :**

- **D’AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D’AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

**18. Finances – Affectation de résultats Ordures Ménagères (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 264 880,15 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	125 113,32
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	389 993,47
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	264 880,15
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement) excédent (excédent de financement)	- +	0,00 568 714,79
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- +	30 761,70 0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....		264 880,15
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité – 31 voix pour, 5 abstentions (Mme MARX, MM. WEIL, PRITRSKY et MESSIN (pouvoir M. BARRE))**

**DECIDE :**

- **D’AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D’AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

**Débat :**

Les délégués de la commune de Retonfey ne participent pas au vote et sortent de la salle.

**19. Finances – Affectation de résultats ZA Avancy (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement cumulé de 159 494,83 € et un déficit d'investissement de 5 580,25 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT : 159 494,83 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 5 580,25 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité – 36 voix pour, 3 abstentions (Mme MARX, MM. WEIL et PRITRSKY)**

**DECIDE :**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

## **20. Finances – Affectation de résultats ZA Coincy (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un déficit de fonctionnement de 0,11 € et un excédent d'investissement de 22 742,95 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT : 0,11 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT : 22 742,95 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

## **21. Finances – Affectation de résultats ZA Courcelles-Chaussy (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, 1<sup>er</sup> vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un déficit de fonctionnement de 114 140,68 € et un déficit d'investissement de 32 845,88 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DÉFICIT : 114 140,68 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 32 845,88 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

## **22. Finances – Affectation de résultats ZA Montoy-Flanville (rapporteur : M. Joël SIMON)**

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 305 181,12 € et un déficit d'investissement de 773 097,08 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) : EXCEDENT : 305 181,12 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 773 097,08 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

### 23. Finances – Affectation de résultats ZA Retonfey (rapporteur : M. Joël SIMON)

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 0,00 € et un excédent d'investissement de 0,00 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : 0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- D'AUTORISER le président à signer tout document administratif ou financier afférent

### 24. Finances – Affectation de résultats Prestations de services (rapporteur : M. Joël SIMON)

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 9 665,94 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	12 606,13
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	22 272,07
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	9 665,94
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		0,00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....		9 665,94
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- D'AUTORISER le président à signer tout document administratif ou financier afférent

## 25. Finances – Affectation de résultats Budget Principal (rapporteur : M. Joël SIMON)

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 4 072 122,35 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	249 826,22
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	3 822 296,13
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) .....	+	4 072 122,35
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	
excédent (excédent de financement)	+	510 806,32
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	698 293,26
Excédent de financement	+	
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		187 486,94
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		187 486,94
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....		3 884 635,41
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- D'AUTORISER le président à signer tout document administratif ou financier afférent

### Débat :

Roland CHLOUP remercie Joël SIMON pour l'exercice. Ce dernier remercie à son tour les services.

Sylvain WEIL : On ne trouve pas les annexes concernant les PSE.

Hervé MESSIN : Pourquoi n'a-t-on pas fait d'autorisation de programme ?

Roland CHLOUP : On verse en fonction des performances. Aussi, certains d'entre vous ont demandé qu'on communique la liste des agriculteurs du territoire. Chose qu'on ne peut pas faire.

Christian PETIT : Qui peut voir la liste ?

Delphine BERGER : C'est la DRAF qui nous a donné ponctuellement cette liste. Il ne nous reste qu'une liste recensant les agriculteurs sous contrat avec nous pour les PSE.

Christian PETIT : Peut-on voir cette liste ?

Roland CHLOUP : Oui la liste des 26 agriculteurs sous contrat PSE est communicable.

## 26. Divers

### Débat :

Présentation de Nicolas TRUNFIO, nouveau chargé de mission environnement

### ZA de Coincy :

Christian PETIT : Où en sommes-nous sur la zone, qu'est-il ressorti de la réunion avec la DDT ?

Clément PAHIN : Je rappelle que le SCoT ne prévoit que 15 hectares de constructibles sur les 37 achetés. La DDT a demandé à mettre en conformité le PLU par rapport aux 15 hectares. Elle maintient la position comme quoi les terrains sur lesquels seront implantés les panneaux photovoltaïques seraient considérés comme de la consommation foncière.

Roland CHLOUP précise qu'on attend une réponse du ministère pour confirmer ou non la position de la DDT.

Hervé MESSIN : Ça veut dire qu'on a acheté une surface dont on ne peut rien faire ?

Roland CHLOUP : Non pas rien, on peut vendre 15 hectares en zone tout de suite et garder le reste en réserve foncière.

André HOUPERT demande si c'est possible de faire de l'agrivoltaïsme pour esquisser les contraintes mentionnées.

Roland CHLOUP : La réponse du ministère permettra d'éclaircir ce point.

### Élection :

Roland CHLOUP précise que dimanche 15 mars il partira en préfecture vers 19h45 pour déposer les résultats. Ceux qui le souhaitent peuvent lui déposer les enveloppes avant son départ.

### Point sur les litiges et actions en justice de la CCHCPP

A la demande de Hervé MESSIN et de Sylvain WEIL, le Président propose un bilan des actions en justice ou procédures en cours au niveau de la CCHCPP et leur coût ainsi que des actions en son nom.

- 1) Procédure de Madame MARX à l'encontre de la CCHCPP au T.A. de Strasbourg. Procédure Terminée.  
Pour rappel débat en point divers du conseil communautaire du 17 juillet 2025 retranscrit au procès-verbal, lors duquel le Président présente à l'assemblée l'état de la procédure avec la partie dépendant du TA (prise en charge par l'assureur de la CCHCPP) et la partie du pourvoi en cassation avec jugement du 25/06/2025 payé au cabinet ROCHETEAU 3400 € au titre de l'avance.  
Un complément de 700 € au titre de la note d'honoraires complémentaire a été versé après la réunion, soit un total de 4100 €
- 2) Procédure de la société SAS PLP Investissement au T.A de Strasbourg  
Pour rappel, suite à dépôt d'un permis de construire et l'envoi d'une PFAC pour 5 logements, le plaignant précise qu'il n'en a réalisé que 4 et lance une procédure sur la forme pour annulation.  
A ce jour la procédure est en cours, une provision de 1152€ est versée au profit de notre conseil le cabinet HEMZELLEC. Le titre d'origine a été retiré et réémis suite à conseil. Pas de date de jugement !
- 3) Procédure 5b : A ce jour, l'avocat de la société 5 B nous a signalé vouloir entrer dans une phase de négociations son client s'estimant floué concernant le dossier d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la zone de Coincy. 1728€ de provision ont été versés à notre conseil.  
A ce jour il n'y a pas de procédure contentieuse engagée, nous sommes toujours dans une phase de conciliation !  
Pour rappel, la société 5 B a prospecté la CCHCPP en 2023, suite aux échanges elle et l'UEM ont établi des propositions pour implanter des panneaux. Devant la difficulté d'analyse et de comparaison des offres, la CCHCPP a souhaité être accompagnée par MATEC. Le 9/10/2024 le bureau communautaire a délibéré pour lancement d'un AMI auquel 5B n'a pas candidaté.
- 4) Procédure TA des communes de VIGY, RETONFEY et COLLIGNY-MAIZERY ainsi que de MM. PETIT, MESSIN et WEIL à l'encontre la CCHCPP, pour annulation de la DCC n°2024\_112 du 19/12/2024 concernant l'adoption de la grille tarifaire des OM.  
Procédure en cours, pas de versement de provision à ce jour.

- 5) Procédure au pénal de M. WEIL à l'encontre du M. CHLOUP, M. CHLOUP a été reçu à la Brigade de Gendarmerie de METZ suite à un signalement de M. WEIL concernant la vente du dernier terrain de la zone d'AVANCY.  
Pas de retour officiel à ce stade nous ne savons pas si une procédure sera lancée
- 6) Procédure au pénal de M. CHLOUP à l'encontre de Sylvain WEIL ; Instruction en cours.

**Débat :**

Sylvain WEIL filme la présentation. Ce dernier précise qu'il n'y a pas de plainte, mais uniquement un signalement de sa part. Roland CHLOUP annonce qu'il a fait pour sa part un dépôt (non encore qualifié) à l'encontre de Sylvain WEIL pour l'usage de différents documents falsifiés envoyés aux délégués.

Roland CHLOUP affiche à l'écran un exemple de document modifié par Sylvain WEIL (dans le cas de la vente de terrain sur la zone d'Avancy)

Sylvain WEIL demande s'il y a un constat d'huissier et quel en est l'intérêt ?

Roland CHLOUP : Tu ne prends dans les documents que les extraits qui t'intéressent. Je ne connais pas l'intérêt de cette démarche, c'est toi qui as modifié le mail d'origine.

Didier SCHRECKLINGER : Ça fait des années que la CCHCPP vend des terrains. Pourquoi est-ce que la vente de ce terrain à Avancy est aussi clivante ? On a demandé au porteur de projet des choses qu'on n'a jamais demandé aux autres ! Est-ce juste parce qu'il y a un différend entre l'acheteur et le Maire de Vigy ?

Sylvain WEIL pense que le traitement des candidats n'a pas été égalitaire.

Hervé MESSIN rebondit sur le propos de Sylvain WEIL en affirmant que les candidats ne sont pas tous reçus. Il partagera la vidéo d'un candidat pour la zone de Coincy qui n'a pas été présentée.

**Remerciements :**

Éric GULINO remercie le Président pour toute cette mandature, il a été visionnaire sur le développement économique et l'environnement. Il le remercie également pour la confiance accordée.

Roland CHLOUP remercie à son tour l'ensemble des élus. Il rappelle l'engagement collectif et les défis importants qui ont été relevés. La CCHCPP est aujourd'hui devenue une vitrine en étant labellisée TEN. Il remercie aussi les services pour leur engagement.

André HOUPERT remercie également les agents et précise qu'on peut tout demander à une équipe motivée.

Sylvain WEIL ajoute qu'il n'est pas facile de mener la politique des élus et félicite les services.

**Fin de la réunion à 19h45**

Delphine BERGER  
Secrétaire de séance

Roland CHLOUP  
Président